

Mais quand tu ne fais rien, tu fais quoi?



© ASOA Animation socioculturelle Ardon

Quelles sont les actions de médiation menées dans les espaces ruraux du Valais romand ? Une recherche a analysé leurs caractéristiques et les relations entre les municipalités, la population et les animateurs et animatrices socioculturel·le·s.

Par **Michèle Michaud**, mémoire de Master en travail social, HES-SO, Lausanne et Sierre

De nouvelles organisations socioculturelles se développent dans les régions périphériques et les espaces ruraux du Valais romand. Dans ces communes, les professionnel·le·s travaillent directement dans l'espace public et construisent un partenariat autant avec les conseillers et conseillères communales en charge des questions relatives à la jeunesse qu'avec la population locale. La création de ces nouveaux emplois répond généralement au besoin d'intervention d'une tierce personne pour modifier une situation antérieure jugée insatisfaisante (Ben Mrad, 2004) [\[1\]](#).

Dans la recherche [\[2\]](#) présentée ici, la théorie de la médiation a été mobilisée pour mettre en lumière la complexité de cette action socioculturelle. A travers cinq entretiens d'explicitation (Vermesch, 2003) [\[3\]](#), douze actions ont été décortiquées dans l'optique de comprendre comment les animateur·trice· socioculturel·le·s (ASC) créent et régulent les rapports sociaux. L'analyse a ensuite permis d'une part de mieux comprendre les formes de médiations opportunes dans ces espaces et, d'autre part, d'approfondir et de questionner la manière dont les professionnel·le·s travaillent entre une population et sa municipalité.

La médiation des différences

Des mots et des expressions ont rythmé les entretiens : «l'intégration à la vie collective», «l'envie de dynamiser un peu tout ça», «la parole des habitants a été entendue», «la participation de la population», «le souhait d'être créateur de pont». En se basant sur la typologie de Michèle Guillaume-Hoffnung (2012) [\[4\]](#), les actions analysées s'inscrivent dans la médiation des différences en créant et en restaurant des liens entre la population d'une commune, un groupe spécifique de personnes et la municipalité.

Selon la même auteure, un·e professionnel·le du travail social ne peut toutefois être considéré·e comme un·e

Comment citer cet article ?

Michèle Michaud, «Mais quand tu ne fais rien, tu fais quoi?», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 4 novembre 2019, <https://www.reiso.org/document/5162>

médiateur·trice, car il/elle ne possède pas les qualités du tiers médiateur : la neutralité, l'indépendance et l'impartialité (Hoffnug, 2012). Cette recherche a donc observé comment l'animateur·trice socioculturel·le déploie des outils pour travailler sa qualité de tiers, comment il/elle pose un cadre dans lequel les diverses parties communiquent de manière formelle ou informelle. Puis, comment il/elle fait pour... ne plus rien faire.

Les divers types d'actions

Les actions réalisées avec des ASC créent ou régulent des liens sociaux. Ces interventions se répartissent dans trois types de médiations (Chouinard, Couturier et Lenoir, 2009) [5] : l'objectivation du rapport de l'utilisateur à la norme sociale, l'engagement de l'utilisateur dans un projet d'intervention et la transformation de la norme sociale. Dans le contexte de notre analyse, nous avons regroupé les actions selon qu'elles étaient proposées par l'animateur·trice, par la population ou les sociétés locales, ou par la municipalité.

1. Les lieux de rencontre à créer

Le premier type d'action est initié par les animateur·trice·s socioculturel·le·s hors-murs. Dans cette recherche, trois projets ont été analysés : Animation mobile, mise en place du Midnight Sport et Prév'ardon. Ce genre d'intervention concerne particulièrement la mise à disposition de lieux de rencontre ou d'espace d'expression pour que la population participe et s'intègre activement à la vie du village. Avec ces dispositifs, les professionnel·le·s observent ce qui est perçu comme « anormal » et objectivent cette norme en laissant les personnes s'exprimer sur leur propre vécu.

Il est apparu que les dispositifs mis en place dans les communes périphériques aux villes sont devenues d'excellentes plateformes pour favoriser la participation d'enfants, de jeunes, de sociétés locales ou de la population à la vie active du village.

Comme le souligne Guillaume-Hofnung (2012), la médiation des différences apparaît souvent plus par son manque que par son bon fonctionnement. En offrant des espaces de rencontre ou en donnant des outils à la population, les animateur·trice·s socioculturel·le·s, à travers leurs observations, participent à la restauration du tissu social.

2. L'engagement de la population

Le second type d'action concerne particulièrement cet engagement de la population dans la vie de la commune. Dans des actions telles que le Projet Halloween à Grône, la Journée de sensibilisation à la surdité à Crans Montana ou la Fête de Clôture à Chippis, la population a pu soit être à l'origine du projet, soit s'insérer dans un projet d'animation socioculturelle existant et prendre des décisions importantes. Dans ce type de projet, la norme à modifier ou à travailler est amenée par les bénéficiaires. Ainsi, chaque projet possède une norme différente. Par exemple : avoir un lieu de rencontre pendant les vacances à Grône, mieux intégrer une élève sourde à Crans Montana ou réaliser un projet créatif à Chippis. A nouveau, ces actions visent l'intégration à la vie locale et peuvent être renouvelées ou non.

La présence de l'ASC dans le territoire communal permet également aux sociétés locales de proposer des projets pour intégrer la population locale à leurs manifestations. C'est le cas des actions «Du Rap Jusqu'en Entremont» et le «Char de Carnaval» de Chippis. Ici, les deux comités ont d'abord sollicité l'animatrice socioculturelle, en tant qu'experte de la population ciblée. Dans les deux actions, les professionnelles ont négocié avec la société locale la marge de participation de la population au projet.

Comme le mentionnent Chouinard & al. (2009), l'engagement dans un projet stimule la parole et accroît le pouvoir d'agir. La population impliquée apprend à travers le projet à prendre position et à stimuler sa capacité à agir collectivement.

Au terme de ces deux actions, les animatrices mentionnent que les comités des sociétés locales ont dans les deux cas laissé plus de marge de manœuvre pour la seconde édition. En ce sens, l'accumulation des actions et le temps deviennent nécessaires pour favoriser une participation totale et autonome des jeunes.

3. Les demandes des municipalités

Enfin, le troisième type d'action repose sur la proximité entre l'animateur·trice socioculturel·le et la municipalité. Cette proximité permet d'accueillir des demandes des conseillers et conseillères municipales. Les deux actions analysées ont concerné l'obtention d'un label nommé « Commune de montagne - La Jeunesse, notre avenir » à Orsières et Liddes, et la mise en place de l'action « Suisse – Bouge » à Ardon. Les projets menés dans ce troisième type d'action ont consisté à créer des espaces de dialogues et à modifier les rapports de la population avec la municipalité.

Les méthodes et les outils de l'ASC

Pour aboutir à ces trois types d'actions, le ou la professionnel·le travaille d'une manière spécifique. En partant des caractéristiques de la médiation de Guillaume-Hofnung (2012), l'étude permet de comprendre comment l'animateur·trice acquiert les qualités du tiers médiateur en se positionnant à l'extérieur de son système d'intervention et de la mise en place des actions collectives.

En travaillant avec la municipalité et la population, l'ASC hors-murs clarifie constamment son mandat et construit un partenariat autant avec la municipalité qu'avec la population. Comme le précise Guillaume-Hofnung, le médiateur ou la médiatrice ne possède pas le pouvoir de refuser ou d'accepter des médiations, en revanche, elle/il a la responsabilité d'en garantir l'authenticité. Pour l'auteure, la médiation repose sur l'autonomie de la volonté des médieur·e-s et des médiateur·trice-s. Dans les actions analysées, la municipalité et la population proposent librement des projets à l'animateur·trice socioculturel·le et ces projets se poursuivent ou s'interrompent selon les envies. L'interruption de l'ensemble des projets (ce qui est peu probable) laisserait toujours place au premier type d'action caractérisé par des dispositifs de rencontre favorisant l'intégration dans la vie locale. Ainsi, les projets proposés reposent sur le libre choix et l'absence de pouvoir de l'ASC.

Pour se positionner en dehors de ses actions et de son intervention, la/le professionnel·le va clarifier et argumenter sa mission de «création de lien» en communiquant et en transmettant des informations adéquates à la municipalité. A long terme, la reconnaissance de cette mission principale va permettre à l'ASC d'offrir ses outils et de développer des projets avec l'ensemble de la population. Dans quatre structures interrogées (l'Action socioculturelle – Val d'Entremont, Animation socioculturelle d'Ardon, Animation Jeunesse Chippis, Délégué à la Jeunesse et à l'intégration pour l'Association des communes de Crans Montana), les animatrices socioculturel·les ont ainsi réussi à élargir leur mandat à l'intégration, la cohésion sociale ou les liens intergénérationnels.

Le sentiment d'appartenir à un projet

L'analyse des douze actions a fait émerger l'utilité des outils méthodologique pour susciter l'adhésion à un projet et créer une collaboration avec les différents acteurs ou actrices du village. Ces ressources ont également été mises à

disposition de la population et de la municipalité dans le but de faciliter la rencontre. Les méthodes de l'animation socioculturelle ont ainsi permis aux diverses parties de s'intégrer à la vie locale, de sentir une appartenance au projet et de dialoguer ensemble. En définitive, le/la professionnel-le est devenu-e une ressource pour favoriser la participation et la création de ponts. Et sur ce pont, il/elle ne fait plus rien. En quelque sorte, il/elle disparaît tout simplement.

Les animateur-trice-s socioculturel-le-s évoquent parfois leur travail en termes de magie, d'intuition, de flair ou de talent. Mais sous ces mots se cache un processus complexe. Leurs méthodes et leur culture professionnelles aboutissent à inclure, faire participer et créer l'opportunité là où le manque existait. Alors, lorsqu'ils et elles ne font rien, ils et elles font en fin de compte beaucoup...

[1] Ben Mrad, F. (2004). La médiation sociale: entre résolution des conflits et sécurisation urbaine. *Revue française des affaires sociales*, 3(3), 231-248

[2] Mémoire de Master en travail social réalisé par Michèle Michaud sous la direction de Karine Darbellay, professeure à la HETS Sierre, mars 2019, 112 pages.

[3] Vermersch, P. (2003). *L'entretien d'explicitation*, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur.

[4] Guillaume-Hofnung, M. (2012). *La médiation*. Paris: PUF.

[5] Chouinard, I., Couturier, Y., Lenoir, Y., (2009). Pratique de médiation ou pratique médiatrice ? La médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, vol 21, n°2, p. 31-45. [En ligne](#)